

Évaluation énergétique d'un logement

-

Petit mémo



Une énergie de plus en plus chère

Impossible de ne pas s'en rendre compte : les énergies coûtent de plus en plus cher et cela se ressent sur nos factures.

Chaque ménage wallon dépense en moyenne 2500€ à 3000€ par an pour payer son eau, son électricité, son chauffage, ses déplacements,... Et la facture va encore s'accroître.

Pour alléger ces dépenses, une seule solution : **consommer moins !**



Des ménages pleins d'énergie !

Réduire sa consommation d'énergie sans rien perdre de son confort, c'est possible ! Comment ? Par exemple en faisant une rapide **évaluation énergétique** de son logement pour trouver les comportements et réflexes les plus appropriés à chacun.



Faire l'évaluation énergétique de son logement

Grâce à la « check list » ci-jointe, vous pouvez facilement repérer, point par point, les problèmes énergétiques de votre logement et trouver des pistes pour y remédier. Vous préférez vous faire aider dans cette démarche ? Contactez la **conseillère en énergie** de la commune pour prendre rendez-vous.



Des acteurs de l'énergie et du logement pour vous conseiller

Au niveau communal, le conseiller en énergie : Le conseiller en énergie est à votre disposition dans les locaux de la maison communale du lundi au vendredi sur rendez-vous (087/39.33.40) ou par e-mail à energie@dison.be



Au niveau régional, le Guichet de l'Énergie de Verviers : Pont de Sommeville, 2 à 4800 Verviers. Tel : 087/327 586-587 ; fax : 087/327 588 ; e-mail : guichetenergie.verviers@spw.wallonie.be.



Au niveau régional, pour le logement, l'Espace Wallonie de Verviers :

Rue Xhavée, 86 à 4800 Verviers. Tel : 087/440 350, fax : 087/430 369 ; e-mail : cia.verviers@spw.wallonie.be.



Évaluation énergétique d'un logement

Check list

	Repérer le problème	OUI	NON	Solution
Factures de gaz ou fuel et d'électricité				
1	Consommation d'électricité plus élevée que la moyenne wallonne (3500kWh/an sans l'eau chaude sanitaire et chauffage électrique) ?			Si oui : trouver et résoudre les problèmes. Pour vous aider, contactez le conseiller en énergie de la commune .
2	Consommation de gaz ou de fuel plus élevée que la moyenne wallonne (23260kWh/an) ?			Si oui : trouver et résoudre les problèmes. Pour vous aider, contactez le conseiller en énergie de la commune .
3	Compteur bi horaire installé ?			À installer si votre consommation est supérieure à la moyenne, surtout si vous consommez en « nuit » plus de 375 kWh/an. Si vous êtes locataire, voir avec le propriétaire.
Enveloppe de la maison				
1	Toiture isolée ?			Si non : à isoler. Pour les primes « énergie », contactez le conseiller en énergie de la commune . Si vous êtes locataire, voir avec le propriétaire.
2	Fenêtres simple vitrage ?			Si oui : à remplacer par du double vitrage. Pour les primes « énergie », contactez le conseiller en énergie de la commune . Si vous êtes locataire, voir avec le propriétaire.
3	Joints des fenêtres de qualité ?			Si non : à remplacer. Si vous êtes locataire, voir avec le propriétaire.
4	Humidité sur les murs ?			Dans tous les cas : ventiler pendant au moins 15 minutes/jour. Si des moisissures et/ou champignons apparaissent, traitement obligatoire et peut-être évacuation des lieux. Pour vous aider, contactez la conseillère en logement de la commune . Si vous êtes locataire, voir avec le propriétaire.
5	Humidité sur les fenêtres ?			Dans tous les cas : ventiler pendant au moins 15 minutes/jour.
6	Moisissures sur les châssis et/ou sur la porte d'entrée ?			Dans tous les cas : ventiler pendant au moins 15 minutes/jour. Si les dégâts sont trop importants, remplacer. Pour les primes « énergie », contactez le conseiller en énergie de la commune . Si vous êtes locataire, voir avec le propriétaire.
7	Vitres cassées ?			Si oui : À remplacer.
8	Vétusté de l'installation électrique (risque de contact avec des fils, pas de disjoncteur, ...)?			Si oui : prendre contact avec un électricien la plus vite possible. Pour vous aider, contactez la conseillère en logement de la commune . Si vous êtes locataire, voir avec le propriétaire.

	Repérer le problème	OUI	NON	Solution
Production de chaleur				
1	Chaudière isolée ?			Si non : isoler le « corps » de la chaudière. Demandez à votre chauffagiste.
2	Murs au dos des radiateurs isolés ?			Si non : coller un isolant réfléchissant derrière l'allège. Pour vous aider, contactez le conseiller en énergie de la commune .
3	Vannes thermostatiques sur chaque radiateur ?			Si non : à placer pour réguler au mieux la température des pièces.
4	Utilisation d'une chaufferette électrique ou au pétrole ?			Si oui : à éviter ! si vous n'avez pas le choix, attention à la ventilation.
5	Utilisation d'un poêle au bois, charbon,... ?			Si oui : vider les cendres tous les jours et entretenir la cheminée tous les ans.
6	Sensation de froid quand le chauffage fonctionne au maximum ?			Si oui : bien fermer les portes et fenêtres entre les pièces chauffées et les espaces non chauffés.
Appareils électriques				
1	Bon état général du frigo ?			Nettoyer toutes les semaines. Toujours brancher le frigo sur une prise reliée à la terre, jamais sur un adaptateur ou une multiprise !
2	Bon état du compartiment congélateur du frigo ?			Décongeler tous les mois.
3	Bon état du congélateur ?			Décongeler 2 fois/an. Si moins de la moitié du congélateur est utilisé, placer des blocs de frigolite dans les vides. Toujours brancher le congélateur sur une prise reliée à la terre, jamais sur un adaptateur ou une multiprise !
4	Bon état des taques de cuisson et du four ?			Nettoyer régulièrement. Une taque sale est moins efficace et consomme plus qu'une taque propre. Pareil pour le four.
5	Appareils électriques en veille ?			Si oui : débrancher après l'utilisation, par exemple en utilisant des multiprises à interrupteur. Pour vous aider, contactez le conseiller en énergie de la commune .
6	Lumière adaptée au local ?			Si non : utilisation de la lumière naturelle, lavage des luminaires sales, remplacement des ampoules inadéquates. Pour vous aider, contactez le conseiller en énergie de la commune .
Production d'eau chaude				
1	Prendre un bain ?			Prendre une douche consomme trois fois moins d'eau qu'un bain.
2	Pomme de douche à gros débit ?			Si oui : remplacer par un pommeau de douche économique.
3	Faire la vaisselle sous robinet ouvert ?			Si oui : mettre un bouchon au fond de l'évier et le remplir avant de faire la vaisselle

Des surprises, des questions après avoir fait le tour de votre logement? **Le conseiller en énergie est à votre disposition dans les locaux de la maison communale du lundi au vendredi sur rendez-vous (087/39.33.40) ou par e-mail à energie@dison.be**